



# LA TRIBUNE

Périodique du Conseil Supérieur de la Communication

N° Hors série de juillet 2007

4 Circaf Burkina Faso

CONFÉRENCE des INSTANCES de REGULATION de la COMMUNICATION d'AFRIQUE

“Les médias de service public et les défis de la convergence en Afrique”

OUAGADOUGOU du 02 au 04 JUILLET 2007

- Insuffler un nouveau dynamisme au RIARC
- Vers la création d'un réseau francophone des régulateurs des médias
- La régulation de la communication en Afrique : théories et pratiques



# La Tribune

## Périodique d'information du Conseil Supérieur de la Communication

01 BP 6618 Ouagadougou 01  
Tél. : 50 30 11 24  
ISSN 0796 - 7004

**Directeur de Publication**  
Daniel BICABA  
Directeur de Cabinet du CSC

**Directeur de la Rédaction**  
Lacina KABORE

**Rédacteur en Chef**  
Simon YAMEOGO

**Rédaction**  
Lacina KABORE  
Simon YAMEOGO  
K. Justion TIONON  
Amadou N. YARO  
Béatrice TIENDREBEOGO  
Céline SOMDA  
Abdoulaye DAO  
Servaire COULIBALY  
Serge TIAO  
Rolande BICABA  
Bassirou KAGONE  
Hortense ZIDA

**Infographie,  
mise en page et impression  
Z-Services,**

Tél. : 50 30 47 86  
Cel. : 70 29 20 68

# SOMMAIRE

Page

## EDITORIAL :

Insuffler un nouveau dynamisme au RIARC .....3

## ACTUALITE

Préparatifs de la 4<sup>ème</sup> CIRCAF.....4

## REGULATION

- Législatives 2007 : Innovations du CSC .....5
- Publicité au Burkina Faso.....7
- Auditions au Conseil .....9
- Enregistrement des programmes : Installation de nouveaux équipements .....10
- Visite du président du CSC à radio Nostalgie Ouaga et à la télévision SMTV .....10

## DOSSIER

La régulation de la communication en Afrique :Théories et pratiques .....11

## COOPERATION

- Des missions fructueuses en Afrique et en Europe .....13
- La Centrafrique et le Cameroun s'imprègnent de l'expérience du CSC .....13
- La HAAC du Bénin dans les murs du CSC .....14
- Visite d'amitié et de travail de la HAAC du Togo .....14
- Fin de séjour du CNEAME au CSC.....15

## REFLEXION

- La régulation de l'Information dans un contexte  
de multipartisme intégral .....16

## ECHOS DE LA MAISON

- Renouvellement du collège des conseillers.....18
- Passation de service.....19
- Commémoration du 8 mars par les femmes de la mutuelle du CSC.....20
- Extension des locaux du CSC .....20

## REGULATION AILLEURS

- Hommage à des pionniers .....21

## 4ème Conférence des instances africaines de régulation de la communication

### Insuffler un nouveau dynamisme au RIARC

**L**a démocratisation progressive des systèmes politiques en Afrique, à partir de la décennie 1990, et la libéralisation rapide du secteur de la presse et de la communication ont conduit à la création d'Instances de régulation de la Communication. Les nouveaux contextes imposaient un nouveau type de gestion de la communication sociale, pour répondre aux impératifs de pluralisme et d'équilibre de l'information. La liberté d'expression apparaissant ainsi comme la pierre angulaire de la démocratie et l'accès aux moyens de communication de masse comme un droit inaliénable. De l'Afrique occidentale à l'Afrique australe en passant par les Grands Lacs et l'Afrique septentrionale, le continent a vu naître ces nouvelles autorités administratives chargées d'organiser et de garantir, conformément aux lois, l'expression des différents courants d'idées et d'opinions qui rythment le jeu démocratique.

Une dizaine d'années après la mise en place et le fonctionnement de ces institutions, la nécessité s'est imposée de renforcer la coopération par l'harmonisation des instruments institutionnels et juridiques du continent tout en respectant la diversité des expériences et des législations. C'est donc animés de la même volonté et conscients des enjeux pour la démocratie et les libertés que les présidents des instances africaines de régulation de la communication ont, après des rencontres de concertation dont celle de Bamako en 1997, créé le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC) en juin 1998 à Libreville au Gabon.

Le RIARC se veut ainsi un nouvel instrument continental d'intégration

dans lequel toutes les instances de régulation de la communication ont une aspiration partagée. Celle d'œuvrer à l'élargissement des libertés fondamentales, à la promotion des droits humains et à la consolidation de la démocratie. Cette mission essentielle est le dénominateur commun de toutes ces instances de régulation de la presse écrite et audiovisuelle, du secteur public de l'audiovisuel et des télécommunications dont les législations et les expériences sont diverses.

La CIRCAF est l'organe suprême du RIARC et elle a plusieurs attributions dont celles de :

- Discuter de l'ensemble des questions relatives à ses objectifs et moyens ;
- Arrêter le programme biennal d'activités du Réseau ;
- Examiner le rapport moral du Président et le rapport financier du Secrétaire exécutif ;
- Fixer le montant des cotisations et autres contributions des Instances membres au fonctionnement des organes statutaires ;
- Adopter un état prévisionnel biennal des recettes et des dépenses ;
- Décider de l'adhésion de nouveaux membres et prendre acte des retraits du RIARC.

Après le premier rendez-vous de Libreville, du 2 au 5 juin 1998, la deuxième CIRCAF s'est déroulée en Afrique du Sud, du 25 au 27 septembre 2002. A la suite de Maputo en 2005, Ouagadougou accueille, du 2 au 4 juillet 2007, la quatrième Conférence des Instances de régulation de la communication d'Afrique. En effet, c'est à la faveur de la troisième CIRCAF, tenue à Maputo au Mozambique, du 3 au 5 mai 2005 sous le thème : " Régulation effective

des contenus à l'apogée de la convergence technologique ", que le Burkina Faso a été élu à l'unanimité pour assurer la présidence, de 2007 à 2009 et par conséquent, abriter la quatrième édition.

Le pays des Hommes intègres s'honore donc d'organiser cette importante plateforme autour du thème : " Les médias de service public et les défis de la convergence en Afrique ".

A Johannesburg, les participants ont longuement échangé sur comment l'Afrique pourrait se refaire une identité sur la diversité de son paysage dont les peuples se serviraient pour impulser le développement. Il s'était également agi d'affirmer la position africaine en matière de régulation de la communication dans le contexte spécifique du NEPAD, de faire des suggestions pour consolider les idées maîtresses qui ont conduit à la création du Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), et de réaffirmer la volonté de faire de la régulation de la communication un vecteur du développement durable.

La conférence de Ouagadougou, qui ambitionne de rassembler le maximum de participants, marquera un tournant décisif dans la vie du RIARC. En effet, le Conseil supérieur de la communication du Burkina Faso fonde l'espoir de voir cette rencontre continentale insuffler un nouveau dynamisme au Réseau qui contribuera, à n'en pas douter, à la consolidation des espaces de liberté au service de la paix sociale et du développement dans chacun des pays membres.

Bonne lecture à tous !

**Daniel BICABA**

## PREPARATIFS DE LA 4<sup>EME</sup> CIRCAF

### De Dar-Es-Salaam à Abuja

**A**u regard de l'importance des enjeux pour le Burkina et la régulation de la communication en Afrique, le Conseil supérieur de la communication a très tôt décidé de préparer la tenue de la 4<sup>ème</sup> CIRCAF. Le présent article fait ressortir les temps forts de ce cheminement qui a débuté avec une rencontre en Tanzanie.

#### *L'étape de Dar-Es-Salaam*

Sur invitation de la Tanzanian Communication Regulatory Authority (TCRA), une délégation du Conseil supérieur de la communication (CSC), sous la direction de Luc Adolphe TIAO, Président désigné du RIARC pour le biennium 2007-2009, a participé à la réunion du Réseau tenue en Tanzanie du 7 au 10 mai 2006.

Plusieurs autres instances de régulation étaient présentes à cette rencontre. Il s'agit du Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique, conduite par sa Présidente, Mme Julieta LANGA, Présidente en exercice du RIARC; de l'Independent Communications Authority of South Africa (ICASA) d'Afrique du Sud représentée par son Président, M. Paris MASHILE; de la Tanzanian Communications Regulatory Authority (TCRA) de la République Unie de Tanzanie conduite par son Président, M. Richard MARIKI. La Haute Autorité de la Communication audiovisuelle du Maroc (HAM) qui s'était annoncée n'a pas pu faire le déplacement.

L'objectif de la rencontre était, d'une part, de faire le point des activités menées depuis la 3<sup>ème</sup> CIRCAF, tenue en mai 2005 à Maputo (Mozambique) et, d'autre part, de dégager les perspectives pour la tenue effective de la 4<sup>ème</sup> CIRCAF, prévue à Ouagadougou (Burkina-Faso) en 2007.

La réunion de Dar-Es-Salaam aura

permis de mieux relancer les activités du RIARC dans la mesure où elle a pu relever les insuffisances qui minaient déjà son fonctionnement. Dans ce sens, elle a dégagé les voies et moyens pour l'engager dans une dynamique nouvelle. Cela, tant dans une vision globale de la coopération interafricaine en matière de régulation de la communication que dans les perspectives réelles qui s'offrent au RIARC.

#### *La rencontre de Cotonou*

En exécution des conclusions de la réunion de travail de Dar-Es Salaam, le Président du Conseil supérieur de la communication (CSC) du Burkina Faso, a effectué une visite au Secrétariat Exécutif du RIARC, à Cotonou, du 15 au 20 juillet 2006.

Cette visite a permis de toucher du doigt les réalités du Secrétariat Exécutif du RIARC et de s'informer plus largement de son fonctionnement.

Une rencontre de travail a regroupé le 18 juillet 2006 la délégation du CSC et le Secrétariat Exécutif du RIARC. A cette occasion, le Coordonnateur a fait l'état des lieux du fonctionnement du Réseau depuis la dernière réunion du Comité Technique, tenue à Cotonou en août 2005.

Les deux délégations ont noté avec satisfaction les efforts accomplis par le Secrétariat exécutif en vue d'acquiescer les équipements adéquats et les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement des missions du Réseau.

Le Président Luc Adolphe TIAO a saisi cette occasion pour formuler des suggestions à même d'insuffler une nouvelle dynamique au fonctionnement du Secrétariat.

#### *A Ouagadougou*

Dans la capitale burkinabè, des

présidents d'instances africaines de régulation de la communication ont pris part, le 28 février 2007 en marge du 20<sup>ème</sup> FESPACO, à une rencontre informelle d'information sur les préparatifs de la 4<sup>ème</sup> Conférence des instances africaines de la communication (CIRCAF).

La rencontre a été présidée par madame Julieta LANGA, présidente du Conseil supérieur de la communication sociale du Mozambique et présidente en exercice du RIARC.

Au cours des travaux, les présidents d'instances africaines de régulation de la communication se sont penchés sur un exposé relatif aux tâches accomplies par le Secrétariat exécutif du RIARC depuis la réunion du 28 au 30 novembre 2006 à Cotonou au Bénin.

Des échanges, il est ressorti que le règlement de la question de la cotisation des pays membres du réseau constitue l'un des défis majeurs à relever pour le renforcement de la redynamisation du RIARC. Les présidents d'instances de régulation se sont également appesantis sur l'importance du règlement de la question de la circulation de l'information au sein du réseau pour un accroissement durable de ses performances. Ils ont, en outre, relevé la nécessité de travailler à minimiser les contraintes de développement institutionnel.

#### *Et à Abuja*

Enfin, la Coordination du comité d'organisation de la 4<sup>ème</sup> CIRCAF a effectué deux missions préparatoires à Cotonou et à Abuja.

Là encore, il s'est agi de travailler à ce que la 4<sup>ème</sup> CIRCAF connaisse une grande participation des pays membres.

**Lacina KABORE**

## LEGISLATIVES 2007

### LES INNOVATIONS DANS LA COUVERTURE MEDIATIQUE

En dépit de quelques imperfections observées, le Conseil supérieur de la communication se satisfait du déroulement global de la couverture médiatique du scrutin du 6 mai 2007. Les innovations majeures apportées cette année y sont pour quelque chose. Le 10 mai 2007, le président du CSC, Monsieur Luc Adolphe TIAO en a fait le point à la presse.

A l'occasion d'un point de presse sur la régulation des interventions des médias lors des législatives 2007, Le Président du CSC, Monsieur Luc Adolphe TIAO a exprimé la satisfaction de l'institution qu'il préside, quant au respect des principes d'équilibre et de pluralisme de l'information. Il s'est également félicité des efforts consentis par les organes de presse pour offrir aux partis, un accès équitable aux ondes et aux colonnes des médias.

Le volet qui a le plus retenu l'attention au cours de la rencontre portait sur les innovations majeures engagées par le Conseil afin d'assurer le plus de confort possible aux différents protagonistes du scrutin.

Parlant d'innovations, Luc Adolphe TIAO a d'abord évoqué la décision 2007-2009/CSC dont découle toute la stratégie de régulation des prestations des médias. Cette décision porte fixation des quotas des reportages et couvertures médiatiques de manifestations des partis politiques par les médias publics dans le cadre des élections législatives du 6 mai 2007.

Partant du principe cher au CSC, le président a rappelé que ce dispositif traduisait la volonté du CSC de faire du principe de l'équilibre de l'information une réalité. C'est ainsi qu'elle a opéré un

plafonnement du nombre des meetings et autres activités des partis.

" En effet, a-t-il précisé, le renforcement et l'élargissement de l'espace du débat politique exigent une expression équitable de tous les courants de pensée et d'opinion. C'est en avançant sur la voie d'un traitement équitable à défaut d'être encore parfaitement égalitaire, que nous oeuvrerons à la consolidation de notre démocratie. "

La fixation d'un quota de reportages sur les meetings et manifestations des partis, a reconnu le président du CSC, n'a pas connu que de succès, ce qui est inhérent à toute innovation. Il a par exemple été difficile pour certains organes de respecter stricto sensu les quotas préconisés. En revanche, la mesure a eu le mérite de permettre aux partis politiques à moyens modestes ou sans stratégies de communication affinées d'être visibles, de se faire entendre au même titre que les plus nantis ou présumés mieux organisés.

Au chapitre des innovations, le Président du CSC a également mentionné " le journal des législatives " initié par la Télévision nationale du Burkina. Cette entreprise, a-t-il apprécié, a ajouté une plus value au traitement pluriel de l'information électorale. Pour les détails, il faut retenir qu'il s'agit d'une rubrique d'animation plateau intitulée " Cinq minutes du parti ", à travers laquelle la télévision nationale offrait une tribune d'expression aux responsables des formations politiques.

De cette façon, la télévision étoffait au quotidien le journal qu'il consacrait au déroulement du scrutin. Le Conseil n'a pas manqué de saluer l'esprit d'imagination de la Radio Télévision du

Burkina à ce niveau.

Dans cette lancée, l'histoire de l'institution de régulation de l'information au Burkina retiendra que les médias ne se sont pas contentés de porter leur regard sur les traditionnels meetings des partis. La nature diversifiée des actions des partis a elle-même suscité ces élans de génies des médias.

On retiendra du point de presse qu'en l'occurrence, la Radiodiffusion du Burkina, dès la première semaine, a déployé des équipes sur l'ensemble du territoire national pour donner des échos des activités des différentes formations politiques en lice.

La Radio rurale, le quotidien Sidwaya, les médias privés dans leur ensemble ont ainsi développé des initiatives pour donner à voir et à vivre la campagne législative.

Le satisfecit global exprimé par le Président Luc Adolphe Tiao traduit, selon lui, la crédibilité et le respect dont bénéficie l'instance de régulation de l'information du Burkina. Reste à mieux affiner la stratégie pour les scrutins à venir. Sur ce plan, des innovations sont déjà annoncées. Celles-ci seront relatives à l'absorption des espaces offerts aux partis politiques, à la régulation des lieux d'affichage lors des campagnes électorales.

*Hortense ZIDA*

## Déconcentration du CSC

### Une représentation ouverte à Bobo Dioulasso

**L**e Conseil supérieur de la Communication (CSC) a entamé la déconcentration de ses services. Le premier acte a été posé dans ce sens, le 12 avril 2007 par l'installation officielle de la responsable du Service Régional des Hauts Bassins, madame Hyacinthe Sanou née Méda.



**Mme Hyacinthe Sanou**

Précédemment chef de programmes à Radio Bobo, la nouvelle représentante du CSC est journaliste, Conseiller en

sciences et techniques de l'Information. Sa prise de service officielle consacrée par son installation s'est effectuée au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le président du Conseil supérieur de la Communication Luc Adolphe Tiao en présence des conseillers et des responsables administratifs de l'Institution.

Le Service Régional du CSC dont elle assure désormais la responsabilité a été créé en attendant le fonctionnement effectif du Comité Régional de suivi de la Communication (CRC). Ce service est une structure déconcentrée dont le rôle est de représenter l'institution et d'assurer le service

minimum du CRC des Hauts Bassins. L'idée d'étendre les structures de l'organe national de régulation de la

communication fait suite aux nouvelles réalités médiatiques nationales. Celles-ci sont caractérisées par la floraison du paysage médiatique et la nécessité de protéger tous les citoyens contre les éventuels abus de l'usage de la liberté d'expression. Après la région du Centre où se trouve le siège du Conseil, la région des Hauts Bassins, dont le chef lieu est Bobo Dioulasso, demeure le deuxième pôle d'attraction des promoteurs de médias.

Face à cette donne, le Conseil qui se veut permanentement proche des médias et leur auditoire ne pouvait rester indifférent face à cette situation. C'est pourquoi, il a demandé et obtenu de l'Etat la création de Comités Régionaux de la Communication. Ainsi donc, après l'effectivité de cette représentation dans les Hauts Bassins, le Conseil compte étendre incessamment ses services à d'autres régions comme celles du Centre-Ouest (Koudougou), du Nord (Ouahigouya)...

*Abdoulaye Dao*

## Enrichissement du paysage médiatique national

### Le CSC octroie une trentaine de nouvelles fréquences

**L'**arsenal médiatique audiovisuel national continue de s'enrichir. Trente trois stations de radiodiffusion en modulation de fréquence et deux chaînes de télévision ont obtenu cette année leur autorisation d'émettre. Parmi les radios, on en dénombre douze (12) associatives, huit (8) commerciales, huit (8) confessionnelles et trois (3) communautaires. Pour les deux stations de télévision, une (1) est à vocation commerciale et l'autre se veut confessionnelle. On constate également que parmi les 31 fréquences radios, trois (3) ont été attribuées à des associations féminines. Les différentes radios sont réparties dans presque toutes les importantes villes du pays. Par contre, les deux chaînes de télévision seront implantées à Ouagadougou.

Les résultats définitifs de l'appel à candidatures ont été rendus publics à Bobo-Dioulasso à l'issue d'une session extraordinaire du collège des conseillers qui y séjournaient dans le cadre d'un atelier de formation des journalistes de la région ouest du pays en vue de la couverture des législative du 6 mai 2007 et l'installation de la représentante de CSC des Hauts Bassins.

Le quitus d'exploitation des fréquences donné aux différents promoteurs depuis le 12 avril 2007 fait suite à un appel à candidatures lancé en décembre 2006 par le Conseil supérieur de la communication. Cet avis prévoyait l'attribution de soixante et une (61) autorisations d'exploitation de stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle dont 45 pour la radiodiffusion sonore,

14 pour la radiodiffusion télévisuelle et 2 pour la rediffusion de bouquets satellites par MMDS.

Le Conseil s'est félicité de l'engouement manifesté par les opérateurs du secteur audiovisuel pour cet appel à candidatures. En effet, quatre vingt quatorze (94) dossier de soumission ont été reçus dont soixante douze (72) répondaient aux critères de recevabilité définis par les clauses du dossiers d'appel à candidatures.

Ainsi, au regard de cet intérêt affiché par les opérateurs de l'audiovisuel, le Conseil a décidé de procéder au lancement d'un nouvel appel à candidatures pour renforcer davantage les acquis actuels du paysage audiovisuel national.

*A.D*

# Publicité au Burkina Faso

## Vers l'assainissement du cadre institutionnel et réglementaire

**Le Conseil Supérieur de la Communication, en partenariat avec le Ministère de l'Information et Publicitaires Associés a organisé les 23 et 24 mai 2007 à Ouagadougou un atelier sur la publicité au Burkina Faso. Cette rencontre de travail dénommée " Les premières journées nationales de réflexion sur la publicité " avait pour objectif de mieux organiser et régenter le secteur publicitaire. Ainsi, appel a été fait à tous les principaux acteurs concernés par la question qui ont, durant ces jours, passé au peigne fin les maux qui minent le secteur avant de proposer des pistes de solution**

**L**es travaux des premières journées de réflexion sur la publicité se sont déroulés sous forme de communication, en plénière et de travaux en atelier. Les communications ont été faites par le président de Publicitaires Associés, Désiré Comboigo et le conseiller Victor Sanou. Elles ont concerné respectivement deux thèmes que sont : " la publicité au Burkina Faso : état des lieux, enjeux, contraintes et perspectives " et " La régulation de la publicité au Burkina Faso, de l'expérience du Conseil supérieur de la communication ".

En développant le premier thème, Désiré Comboigo a introduit son sujet par l'historique de la publicité au Burkina. Sur ce point, l'on retient que le secteur a connu un début d'organisation avec ZAMA publicité qui était un monopole de l'Etat. Il a fallu attendre la privatisation de cette structure étatique pour enregistrer la naissance d'acteurs privés dans le domaine de la publicité. Cette ouverture de la publicité au privé va entraîner un foisonnement d'agences. C'est ainsi que de 1990 à 2000 l'on a recensé une quarantaine de structures. Dans son développement et en abordant les difficultés liées à l'activité publicitaire, le communicateur a souligné que même si une quinzaine d'agences ont disparu sur la quarantaine, le ratio budget publicité est de 25.000F par tête active au Burkina, contre 3.000.000F en Cote d'Ivoire. Il a également évoqué, dans le registre des difficultés, l'absence de formation qui a pour conséquence une inadéquation entre le profil et le métier de publiciste. S'ajoute à cette réalité, l'absence d'un cadre réglementaire du métier et l'inorganisation du secteur publicitaire. Pour ce qui est des enjeux économiques, culturels et sociaux, le responsable des professionnels de la publicité n'a pas manqué de révéler nombre de

préoccupations. Celles-ci ont par exemple pour noms : l'élévation des coûts de production associée à l'amateurismes posant le problème de la compétitivité, l'inadéquation du contenu de certains produits avec les valeurs culturelles locales.

En guise de perspectives pour clore sa réflexion, il a souhaité que la co-régulation puisse s'instaurer et œuvrer dans le sens d'une promotion du secteur. C'est à l'issue de cette communication et après une pause que le Dr Victor Sanou a, à son tour, entretenu les participants sur le second thème.

Il a fait savoir que les instances de régulation créées pour la plupart dans les années 1990 se sont vues confier le contrôle du secteur de la publicité. C'est ainsi que le Conseil supérieur de la communication, chargé de veiller à l'application de la législation et de la réglementation en matière de communication a, pour attribution spécifique, de veiller au respect des principes fondamentaux de la publicité. S'agissant des bases juridiques de la régulation, il a cité la Constitution du 11 juin en son article 8, les textes successifs qui ont régi le CSC, notamment le décret n° 95/304 PRES/PM/MCC du 1er août 1995, la loi organique N° 20-2000/AN du 28 juin 2000, et enfin la loi N°28-2005/AN du 14 juin 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication. La loi N°28-2005/AN du 14 juin 2005 en ses articles 17 et 21 enjoignent au CSC de veiller au respect des principes fondamentaux régissant la publicité à travers les médias, d'une part, et d'exercer un contrôle sur les émissions publicitaires ou parrainées, notamment sur leur objet, leur contenu et leur programmation, d'autre part.

En ce qui concerne les cas de violation, le conférencier a tout d'abord souligné

que la régulation de la publicité par le Conseil n'a véritablement commencé qu'avec l'adoption en 2001 du code de la publicité. C'est alors que le Conseil a eu à poser des actes matériels. Le Code de la publicité qui devrait être un instrument pour les maisons de communication, n'est malheureusement pas utilisé selon lui. Le Conseil a pu constater des violations du Code de la publicité soit par le contenu des spots, soit par les acteurs mis en scène dans la réalisation des spots publicitaires.

La consécration par le décret n°2003-329/PRES/PM/MININFO du 8 juillet 2003 des attributions, de l'organisation, et du fonctionnement de la commission de vérification de la publicité constitue une avancée en attendant son fonctionnement effectif par la mise en place des membres de cette commission a-t-il relevé.

Il a, en conclusion, espéré que la création de l'association des professionnels en communication puisse servir de cadre de respect de la déontologie par les sociétés, agences et éditeurs publicitaires, et qu'à la lumière des présentes concertations; certaines questions trouvent des réponses.

Les travaux se sont poursuivis en ateliers dans l'après midi du 23 et dans la matinée du 24 mai. Le premier atelier portait sur le thème " Assainir, organiser et rentabiliser le marché de la publicité au Burkina Faso ". Cet atelier a fait le constat que le nombre d'annonceurs s'est multiplié, ainsi que les médias et les agences. Il a déploré, par ailleurs, le fait que cette évolution se soit déroulée dans un vide juridique. Aussi, il a estimé qu'au regard des importants enjeux économiques, il est impératif d'assainir la profession si l'on veut voir émerger des agences compétitives, en adéquation avec les exigences de qualité et de professionnalisme qui caractérisent le marché.

Le deuxième atelier a porté sur le thème

: " le code de la publicité : quelles améliorations y apporter ?" A l'issue d'analyses et de critiques sur les dispositions de la loi portant code de la publicité, cet atelier a proposé plusieurs axes d'amélioration. Sont de ces propositions, la nécessité de définir certains concepts ; la rédaction de nouveaux articles sur Internet et d'autres nouveaux médias ; la protection des œuvres notamment littéraires, musicales et plastiques, la protection de l'environnement. Il s'agit également de la nécessité de conformer les dispositions pénales du Code de la publicité à celles du code pénal ; la prise

en compte de l'équilibre des sexes...

L'atelier après être parvenu à la conclusion que le code n'était pas connu et appliqué, a, au regard de toutes ces insuffisances et pour une meilleure opérationnalité du code, formulé une recommandation en plusieurs points concernant aussi bien le cadre institutionnel que réglementaire.

Quant au troisième atelier portant sur l'autorégulation en matière de publicité, son diagnostic a abouti à plusieurs constats. Parmi les plus importants, on peut citer l'inobservation de certaines dispositions de la loi, les failles liées au seul contrôle a posteriori du CSC. Il a

relevé également que le décret N° 2003-329/PRES/PM/MININFO du 8 juillet 2003, portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission de Vérification de la Publicité, comportait des lacunes. Ainsi, l'atelier n'a pas manqué de faire plusieurs suggestions. Au terme des travaux, les participants ont demandé la tenue urgente d'un atelier spécifique à composition pluridisciplinaire sur la relecture de la loi n°025-2001/AN du 25 octobre 2001 portant Code de la publicité au Burkina Faso.

*Bassirou Kagoné*

## Les instances du Conseil

**Le Conseil Supérieur de la Communication, a placé dans son plan d'action des questions d'importances capitale telles que la convention collective, la carte de presse et la signalétique dans l'audiovisuel.**

### La convention collective : le CSC met les bouchées doubles

L'adoption d'une convention collective pour les hommes de médias au Burkina Faso continue de préoccuper le Conseil supérieur de la communication. L'Institution est en train de tout mettre en œuvre pour que cette question ait une réponse favorable à la satisfaction des acteurs du paysage médiatique national. C'est ainsi que sur invitation de la Société des Editeurs de Presse (SEP) le vice-président du Conseil, Urbain Sikonon Traoré a présidé le 16 mars à Ouagadougou la journée de réflexion sous le thème : " Développement des médias privés et Convention collective " A l'occasion, M.Traoré a témoigné l'engagement du CSC à accompagner les intéressés à concrétiser ce projet qui leur est cher. Pour preuve, un certain nombre de démarches ont même été menées auprès du premier décideur de la nation en l'occurrence, le Président du Faso. En ce qui le concerne, le Conseil est également à pied d'œuvre dans les préparatifs d'un atelier sur la question en vue de sa relance.

### La carte de presse : l'autre face de la médaille

Aujourd'hui, la question de la convention collective et celle de la carte de presse semblent constituer un binôme. Comment mettre en application la première sans formaliser la seconde ? Vu cette réalité, le Conseil travaille afin que ces deux préoccupations aboutissent concomitamment. Ainsi, autant il est en train de redoubler d'ardeur pour l'effectivité de la convention, autant il s'attèle en son sein pour que la carte de presse voit le jour sous peu. A noter que contrairement à la convention collective qui requiert l'unanimité des employeurs et des employés du secteur médiatique, la carte professionnelle est une exigence de la loi (Cf. art.47 du code de l'Information) pour les professionnels. Ce qui voudrait dire, que la régularisation de cette situation se veut plus pressante.

### La signalétique dans l'audiovisuel : pour éviter le choc des images

L'utilisation des signalétiques dans le contenu des

programmes de l'audiovisuel fait partie des projets phares du Conseil. Il est en train de baliser le terrain pour qu'incessamment cette pratique en cours sous d'autres cieux soit entrée dans les mœurs au Burkina Faso. Comme son nom l'indique, la signalétique consiste, en quelque sorte, à avertir les téléspectateurs ou auditeurs du contenu des programmes qui peuvent choquer les âmes très sensibles notamment les mineurs.

Pour la mise en œuvre de cette pratique, le Conseil a organisé le 22 décembre 2006 dans ses locaux deux rencontres de concertation sur le sujet. La première a eu lieu avec les patrons de presse audiovisuelle et écrite et le représentant des exploitants de salle de cinéma. La seconde a réuni le Conseil, les représentants de la société civile, des ministères et structures impliqués dans la protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision.

Pour le Conseil, l'objectif des rencontres était d'échanger avec ces partenaires sur le projet d'instauration d'une signalétique sur les écrans des chaînes de télévisions nationales à caractère public ou privé.

De ces échanges, l'on retiendra une adhésion des opérateurs à la signalétique, pour une moralisation de la vie publique. Les exploitants de salles de cinéma ont affirmé avoir tenu des états généraux qui ont abordé la question de la pornographie. En outre, le Conseil a émis le vœu de voir la mise sur pied d'une commission de visionnage de films au sein des chaînes de télévision publiques et privées et au sein des entreprises de diffuseurs. Cette proposition a été faite dans l'attente de l'amélioration de la législation en vigueur en la matière et de la redynamisation des structures existantes dans le secteur et chargées de veiller à l'application de la législation. Dans la même logique, des rencontres sont prévues, avec d'autres partenaires du Conseil, au nombre desquels des psychologues et des médecins, en attendant les propositions concrètes des opérateurs.

*A.D*

## Auditions au Conseil

### CANAL3 : assainir la grille de programme

La Commission chargée de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie dans les médias a auditionné, le 15 mai 2006 dans ses locaux le Directeur général de la chaîne de télévision privée Canal 3, Ros KOEN. Dirigée par monsieur Victor SANOU, président de la Commission, cette audition fait suite à une note d'étude effectuée par le département étude et programme, sur le film " Eyes wide shut ", du réalisateur Stanley KUBRICK, diffusé les 28 et 29 avril 2006 de 21h 30 à 22h 44, sur la chaîne Canal 3. Ce film, choquant de par son contenu truffé de scènes de nudité, contrastait avec certaines dispositions règlementaires et conventionnelles. A la lumière des discussions entre les deux parties, a été située la responsabilité sociale de la chaîne de télévision; une responsabilité qui selon les membres de la commission, doit s'approprier la protection des franges vulnérables de la population (enfants, femmes, personnes âgées) contre les atteintes aux bonnes moeurs sur le petit écran. Les responsables de la chaîne, comme pour marquer leur adhésion ont émis le voeu de voir le CSC les accompagner dans le sens du respect de la convention. L'instance de régulation s'est montrée favorable à cette interpellation et a saisi l'occasion pour les informer de l'instauration prochaine de l'usage systématique de la signalétique pour l'ensemble des chaînes de télévision de service public et privé nationales.

### Ouaga FM : une invite à plus de responsabilité.

Le 21 septembre 2006, la Commission chargée de la liberté de presse, de l'éthique et de la déontologie, du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) a auditionné, à son siège, la radio privée commerciale Ouaga FM représentée par son Directeur général, Zakaria GNIENHOUN et Sam'S K le Jah (Karim SAMA à l'état civil), animateur des émissions reggae sur les antennes de la radio. Cette audition, dirigée par le Conseiller Victor SANOU, président de ladite Commission s'inscrit en droite ligne d'une logique pédagogique à laquelle souscrit le Conseil, dont l'une des missions essentielles est la promotion de la liberté de la presse en conformité avec la législation en vigueur. Cette audition fait suite à des manquements aux dispositions juridiques, règlementaires et conventionnelles en matière de presse au plan national constatés par le CSC sur les ondes de Ouaga FM à travers plusieurs numéros des émissions de reggae animées par SAM'S K le JAH. Il est fait grief à cet animateur de méconnaître dans son émission certaines dispositions règlementaires ou conventionnelles ; toute chose qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui. Il s'agit notamment de l'article 109 du code de l'information relatif à la diffamation et de l'article 44 du cahier des charges et des missions qui lient sa structure au Conseil. Toujours fidèle à sa démarche pédagogique, le CSC au cours des échanges, a fait prendre conscience à Messieurs GNIENHOUN et SAMA de leur responsabilité sociale. Ceux-ci ont salué la pertinence de la démarche de l'institution. Ils ont du reste tenu à remercier le Conseil dont les observations, selon eux, permettront de recadrer l'émission selon les règles éthiques et déontologiques.

### Savane FM : insuffler le professionnalisme.

Le 4 avril 2007 la radio privée commerciale Savane FM, représentée par son Directeur général, Charlemagne ABISSY, Salamata TAPSOBA et Issa MERMOZ, Boubacar ZIDA et Yacouba BARRY, était au siège du CSC pour une audition. Ils ont été reçus par la Commission chargée de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie du Conseil. Cette audition est subséquente à une note d'étude conduite par le département des Etudes et Programme du Conseil, sur l'émission de Savane FM intitulé " Sonré ". Cette audition, loin d'être un tribunal est d'établir des garde-fous en rapport avec l'exercice de la liberté de la presse, notamment par le biais de la radio concernée qui apparaît comme un puissant support de cette liberté, a tenu à rappeler monsieur SANOU d'entrée de jeu. Le but de cette audition était également d'inciter l'opérateur de la radio à redresser la barre pour la consolidation de la liberté de la presse dans le paysage médiatique national a ajouté la commission. Les échanges ont aussi porté sur des préoccupations de la commission au nombre desquelles, on peut citer la nécessité pour les animateurs de la station de renforcer leur sens du professionnalisme, le choix des informations et le rappel des sources, le choix de l'intonation, la réussite de la traduction en mooré du conditionnel et la traduction des concepts juridiques et scientifiques en langues nationales. La Commission a par ailleurs suggéré à la station de travailler à définir clairement le genre rédactionnel auquel appartient l'émission " Sonré ". Mais en attendant, elle a préconisé à la radio de mentionner dans sa grille de programme que l'émission " Sonré " est une lecture de la presse, et non une revue de presse, au regard de la manière dont elle est servie aux auditeurs.

### Homonymie dans la presse écrite : l'arbitrage du CSC

Le 21 juillet 2006, la Commission chargée du pluralisme, de l'équilibre de l'information et de la promotion de la culture dans les médias audiovisuels du CSC a auditionné Aimé Olivier Badoh et Yacouba Bamyam Ouédraogo, tous deux Directeurs de publication de journaux de la place. Cette audition avait pour but de trouver un modus vivendi entre M. Badoh, Directeur de publication du journal, " Le Citoyen " (un hebdomadaire) créé en 2000, et M. Ouédraogo, Directeur de publication d'un bimensuel ayant la même dénomination, et créé en 2005. Cette audition fait suite à la saisine du Conseil par M Badoh pour trancher du litige. Le Conseiller Amadou Yaro, président de la Commission a brièvement rappelé les missions du CSC aux deux parties avant de rentrer dans le vif du sujet. Prenant la parole, le sieur Badoh indique que son journal avait cessé de paraître en raison, entre autres, du départ du rédacteur en chef et des difficultés de distribution. Toutefois il envisageait reprendre le service en fin 2006. Quant à Yacouba Ouédraogo, il a argué ignorer l'existence préalable de ce titre et a même soutenu avoir obtenu un récépissé du Parquet et un numéro ISSN. Après des échanges avec la Commission, Monsieur Badoh a fini par accéder à la demande de M. Ouédraogo, de lui permettre de continuer l'utilisation du titre " Le Citoyen ". La Commission a salué cette résolution et s'est félicitée de l'issue heureuse qu'a connue cette audition.

*Serge TIAO*

## Enregistrement des programmes Installation de nouveaux équipements

**L**e Conseil Supérieur de la Communication a renforcé son système d'enregistrement des émissions des radiodiffusions et des télévisions avec des machines (ordinateurs spécifiques) et des logiciels plus performants.

Ces machines appelées encodeurs sont dotées entre autres de deux disques durs permettant le stockage d'une grande capacité de données pendant une longue durée et de deux processeurs de grande capacité de mémoire RAM et de carte mère type Serveur qui confère aux machines une robustesse. Elles peuvent fonctionner pendant des années sans interruption. Elles ont une aisance à exécuter les tâches telles que : la programmation des enregistrements en continu (24h/24) ; la consultation des données enregistrées et le transfert des données sur support analogique et numérique.

Le logiciel qui pilote le système a été mis à jour, ce qui facilite son exploitation et évite ainsi les difficultés rencontrées par le passé.

Le Conseil Supérieur de la Communication a acquis des équipements informatiques pour l'observation en continu des programmes des médias audiovisuels. Ces équipements se composent de trois types d'appareils.

Le premier gère la réception des émissions et est constitué d'antennes et de tuners audio et vidéo.

Le deuxième, constitué de grilles de commutation et d'encodeurs audio-vidéo, numérise et stocke les émissions radiodiffusées pendant un temps bien défini (environ trois mois).

Le troisième type, enfin constitué de postes de consultation et d'un dispositif d'archivage, est relié à l'ensemble par le dispositif réseau et permet aux observateurs d'exploiter le contenu déjà numérisé et stocké au niveau des encodeurs.

Ce système d'enregistrement paramétrable (en fonction des émissions de la grille de programme de chaque média) permet d'enregistrer en continu (H24), six (6) chaînes de télévisions et huit (8) stations de radio.

L'ensemble du système est piloté par un ensemble de logiciels dont le rôle est d'encoder (numériser) et de stocker temporairement les émissions radiodiffusées (Pige Encoder)

- de paramétrer les horaires d'enregistrements (Pige Pilote)
- de permettre la consultation et l'archivage des émissions (Pige Consultation)
- de permettre le comptage du temps de parole (Pige comptage)

*Servaire COULIBALY*

## Visite du président du CSC à radio nostalgie Ouaga et à la télévision SMTV

**L**e 18 janvier 2007, le Président du Conseil supérieur de la communication M. Luc Adolphe TIAO a effectué une visite dans les locaux de la radio privée commerciale Nostalgie Ouagadougou et de la chaîne de télévision privée thématique SMTV. Cette tournée s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des médias privés nationaux. Le Président était accompagné de conseillers, du secrétaire général et des chefs de département de l'institution

La délégation a visité les locaux de la radio Nostalgie avant de s'entretenir avec le personnel. Radio Nostalgie est une radio commerciale qui émet à Ouagadougou sur la fréquence 94.4 FM. Elle est dirigée par monsieur Victor Ouédraogo.

Au cours des échanges, le président TIAO a affirmé avoir été impressionné par la qualité des équipements techniques et du contenu des programmes de la station.

Il a émis le vœu de voir les promoteurs nationaux poursuivre la lutte contre

l'amateurisme afin de s'investir davantage dans leur activité pour le décollage de l'audiovisuel au Burkina.

Les échanges ont aussi porté sur le rôle social des hommes de médias notamment en matière de distraction, d'information et d'enracinement d'une culture civique au sein des populations. Le président Luc TIAO, en évoquant les attentes du CSC, a reconnu la qualité du travail abattu, entre autres, en matière d'animation.

Il a émis le vœu de voir la station continuer sur cette lancée, de la voir privilégier la formation de ses agents et d'approfondir la réflexion sur les possibilités de promotion de la musique nationale sur ses antennes.

Le premier responsable du CSC a par ailleurs mis l'accent sur l'importance de la convention collective en évoquant ses avantages aussi bien pour les patrons de presse que pour les journalistes.

Il a aussi donné des éléments d'information sur le lancement de l'appel à candidatures pour l'attribution de fréquences radio et télé et a affirmé que la présente opération, s'inscrivait

dans la politique d'implantation de nouvelles stations, de même que l'octroi de fréquences relais constituera une autre étape de cette politique.

En visitant la télévision SMTV, le président du CSC a relevé les difficultés liées à la gestion d'une entreprise télévisuelle dans notre contexte où l'assiette publicitaire est étroite.

Il a souhaité que le promoteur fasse davantage d'efforts dans l'acquisition d'équipements modernes. Pour l'occasion M Nignan Ismaël, directeur de la télévision SMTV a fait visiter à ses hôtes ses nouveaux studios qui connaîtront progressivement une évolution au regard de l'accroissement des besoins d'informations des populations

La délégation du CSC a reconnu une amélioration notable dans les performances de la station depuis sa création.

Avant de quitter le siège de la télévision SMTV, le Conseil a assuré le promoteur de sa disponibilité et de son appui constant.

*Céline SOMDA*

# La régulation de la communication en Afrique

## Théories et pratiques

**A**u cours du séminaire de mise à niveau des membres du Conseil supérieur de la Communication tenu à Koudougou, du 25 au 27 juillet 2006, le Professeur Serge Théophile BALIMA, Directeur du Centre d'Expertise et de Recherche Africain sur les Médias et la Communication (CERAM) de l'Université de Ouagadougou avait fait une communication sur les théories et pratiques de la régulation de la communication en Afrique. En raison de la pertinence du sujet et pour des raisons documentaires, nous vous proposons l'intégralité de la communication.

### En guise d'introduction

L'Afrique, depuis maintenant plus d'une décennie, évolue dans des contextes de démocraties variés. Chaque Etat, avec plus ou moins la pression de la communauté internationale, s'évertue à asseoir des fondements de la démocratie nationale. Après l'adoption des constitutions républicaines qui consacrent le suffrage universel comme la seule voie permettant d'accéder au pouvoir d'Etat, les législateurs africains se sont rendus à l'évidence que l'espace médiatique doit être pluriel. Cette attitude nouvelle a eu pour conséquence de favoriser la diversité des titres de presse privée et la multiplication des stations de radio et de télévision non gouvernementales.

Ainsi, l'Afrique s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration internationale des droits de l'homme de l'ONU (1948) qui a été adoptée par quasiment tous les Etats du monde. Le plus important de ces droits fait l'objet de l'article XIX :

" Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ".

Il faut se rendre à cette évidence que toute action humaine suppose une connaissance. En observant l'évolution de l'humanité, on se rend compte que l'information est une matière première indispensable au progrès des sociétés. L'invention de l'imprimerie a élargi le nombre des savants potentiels parce qu'elle a permis à beaucoup de gens d'avoir accès à l'information sur les faits et les idées.

Dans cette foulée, la presse rend les citoyens avertis des actions des pouvoirs publics. Elle leur donne l'autorisation et les moyens de se mêler des affaires des gouvernants. Cependant, il faut que l'information livrée aux citoyens soit de qualité et qu'elle renferme l'éthique de base : la vérité et le respect des citoyens.

## I - Situation actuelle de la régulation en Afrique

L'évolution la plus marquante a été ouverte à la fin du XIXe siècle sous l'action combinée de plusieurs technologies nouvelles : La presse à grand tirage, la radio sans frontière, la télévision de masse et le cinéma populaire.

Ces moyens de communication de masse rendaient possible l'information du grand public. Ils impliquent en cela que les organes de presse se structurent et s'organisent pour concilier d'une part la liberté d'entreprise et de faire des bénéfices et d'autre part, la liberté individuelle d'expression des citoyens. A cela, il n'existe pas de solution simple parce que la presse d'information, quand elle est sérieuse, est à la fois une industrie, un service public et une institution politique. Cette triple nature justifie la fonction de régulation.

□ Peut-on admettre que quelques propriétaires de médias s'accaparent de ce service public crucial et stratégique dans un but strictement lucratif ?

□ Peut-on repousser toute réglementation au prétexte que la presse doit être totalement libre ?

□ Peut-on publier et diffuser toute information sans respecter les autres droits civiques des citoyens ?

□ Peut-on admettre les menaces d'ingérences des pouvoirs publics non démocratiques qui répugnent à la critique ?

□ Peut-on laisser le secteur de la presse sous le contrôle du pouvoir de l'argent avec tous les risques de concentration économique qui entraînerait la disparition probable de la diversité des titres ?

La solution, peut-on penser, c'est de rendre les médias socialement responsables, de faire en sorte qu'ils assument leurs responsabilités vis-à-vis de la société sans recours à une contrainte étatique. En fait, la liberté de la presse n'est pas seulement la négation de la censure politique ou économique, mais le droit de chaque citoyen à connaître la vérité. C'est le droit d'être informé bien, de manière exacte, complète et crédible. C'est aussi le droit d'avoir accès aux médias, de pouvoir s'y exprimer en respectant les points de vue des autres.

L'écran audiovisuel est un espace public permettant d'établir une relation entre chaque citoyen et son écran. De plus en plus, cette relation occupe une place significative dans la vie quotidienne parce que c'est, de nos jours, un phénomène de société.

Demain, dans un très proche avenir, des évolutions importantes sont attendues. Elles

vont constituer une double libération de l'écran audiovisuel.

**1-** La libération du contenant, c'est-à-dire tous les systèmes, canaux, tuyaux, faisceaux, antennes par lesquels circulent les contenus. Le contenant unique que constituait la TV, contrôlé et surveillé par l'Etat, propriétaire de l'espace hertzien, est déjà en perte de vitesse. Ainsi, nous assistons à l'émergence de chaînes privées laïques ou confessionnelles, aux installations de réseaux de diffusion par satellite ou d'antennes de réception fixes ou mobiles, à la mise en place avec le Web d'un réseau global de communication planétaire, etc.

Cette libération des capacités que nous offre la technologie de diffusion pose un problème de normes juridiques de régulation et interpelle les autorités qui ont la responsabilité de les concevoir et de les faire appliquer. Autrement dit, l'espace audiovisuel africain s'étend progressivement au-delà de la télévision.

### 2- La libération des contenus

La seconde libération de l'écran audiovisuel est celle des contenus dont les conséquences sont incalculables. De plus en plus en effet, les contenus s'afficheront sur tous les écrans disponibles, ceux de la télévision, ceux de l'ordinateur, ceux des outils mobiles que l'on porte sur soi.

Ces contenus de toute nature qui vont circuler ou qui circulent déjà sur les écrans font l'objet d'échanges, de messages, d'édition papiers ou photos, d'affirmations fausses et mensongères, de manipulation de toute sortes, d'incitation de toute nature, sans aucune limite de perversité. Sauf dans la télévision grand public normée et régulée pour la préserver des graves dérapages.

Dans l'audiovisuel, la régulation concerne deux questions essentielles :

- La gestion des fréquences radioélectriques ;
- Le régime de la délivrance des autorisations d'exploitation d'un service de communication audiovisuelle ;

La rareté relative des fréquences disponibles nécessite que l'utilisation de ces dernières soit organisée et protégée. Ainsi, l'attribution des fréquences est assurée par des organes administratifs en liaison avec les autorités de régulation des télécommunications. C'est le cas du Conseil Supérieur de la Communication au Burkina Faso.

En Afrique, la régulation se heurte à une série de contraintes :

### 1 - Les contraintes techniques

L'Afrique est le continent le plus défavorisé en matière de fréquences disponibles. Et cette rareté justifie aisément l'édiction de

règles contraignantes et de limites à la communication audiovisuelle.

**2 -** La gestion des fréquences reste marquée par des conflits de compétences entre les autorités responsables des télécommunications et les instances de régulation de l'audiovisuel.

**3 -** Les missions des instances de régulation se heurtent à celles des ministères chargés de l'information ou de la communication, engendrant souvent l'inefficacité de l'une ou l'autre structure.

**4 -** En conséquence, la régulation du service public de l'audiovisuel par les instances de régulation est vite interprétée comme une aspiration illégitime. De fait, celles-ci se réduisent à la gestion des conditions d'autorisation définies davantage pour le secteur privé que pour le secteur public où la mainmise des gouvernants reste prépondérante.

**5 -** Selon les pays, les instances de régulation ne disposent pas des mêmes pouvoirs. Certains sont encore des structures à caractère informel et d'autres ont cependant réussi à s'imposer dans le paysage institutionnel de leurs Etats. C'est le cas au Burkina Faso où l'expérience des acteurs et responsables a permis de trouver des compromis positifs.

## II. Quelles perspectives pour le futur ?

La régulation de l'audiovisuel est un vocable de plus en plus inadapté parce que l'évolution technologique rend le secteur difficile à délimiter.

Historiquement, " l'audiovisuel recouvre la filière de production et de diffusion des programmes conçus pour la télévision ". Aujourd'hui, la diffusion des programmes à la télévision entre en concurrence avec la location de DVD et avec le téléchargement par Internet. Les programmes audiovisuels peuvent être distribués par les réseaux de téléphone et être diffusés sur les téléphones mobiles. Les radios cohabitent avec les chaînes de télévision dans les programmes proposés par câble et par satellite. Les opérateurs de téléphonie mobile s'intéressent aux fréquences de la télévision numérique terrestre (TNT).

Bref, la standardisation numérique abolit les frontières entre les différents modes de diffusion (TV, radio, Internet, téléphone...) autrefois dédiés à un seul type d'information. La concurrence dans l'audiovisuel est appelée à se développer au Burkina Faso et prendra des formes complexes parce qu'elle opère sur trois marchés :

□ Le marché des programmes sur lesquels chaque chaîne lutte pour avoir des droits de diffusion exclusifs ;

□ Le marché de l'audience sur lequel chaque chaîne veut étendre son influence ;

□ Le marché de la publicité sur lequel il faut tirer des sources de revenus.

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) sur toutes ces questions peut et doit être une force de propositions. Faut-il ouvrir le marché de la publicité audiovisuelle aux secteurs interdits (tabac, alcool ...) pour toutes les chaînes de TV ? Le lien étroit que le secteur des produits audiovisuels entretient avec la culture et l'éducation implique une dimension de service public qui oblige l'Etat à lui porter une attention particulière. Doit-on laisser diffuser n'importe quoi à n'importe qui ? Du temps où les fréquences étaient rares et constituaient les seuls voies de diffusion des programmes de télévision, l'Etat a exercé dans le secteur audiovisuel un rôle d'intervenant légitime.

Mais ce rôle d'opérateur est en train d'évoluer vers celui de régulateur. La multiplication du nombre de diffuseurs de programmes audiovisuels se traduit, de facto, par un désengagement de l'Etat en tant qu'opérateur direct. L'Etat n'est plus le gendarme d'autrefois. Il se limite à des activités d'encadrement et de surveillance qu'il exerce par le biais du CSC.

Mais comment le CSC peut-il s'investir dans ces nouveaux espaces audiovisuels pour protéger les citoyens consommateurs contre la délinquance ? Comment préserver l'équilibre de nos sociétés conservatrices, encore peu préparées à subir les conséquences de cette évolution technologique ?

Que fera le CSC devant les transformations qui affecteront la presse d'information, la publicité en permettant au lecteur d'imprimer ce qui est utile à partir de son écran ?

Que fera le Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs (BBDA) devant la distribution de masse, de produits de culture ou de loisirs musicaux, grâce au CD, puis au DVD dont le système est déstabilisé par le piratage ?

Que fera le CSC lorsque le consommateur subira une publicité directe sur son écran, voire une contre publicité négative sur des produits vantés par la TV ?

Que fera le CSC devant, la désarticulation de la fonction régaliennne de l'Etat avec les techniques de transport, de stockage, de conservation du papier devenues obsolètes alors qu'il faut garantir la sécurisation des données par exemple dans les domaines de la justice, du fisc, de l'éducation nationale, des services hospitaliers ? Quelles nouvelles compétences pour les personnels affectés à ces emplois ?

Devant ces interrogations, le vent de liberté qui souffle sur l'audiovisuel s'accompagne d'un vent de panique parce que les contenus audiovisuels sont reproductibles et immatériels alors que leur production coûte cher. Conséquence, cette désagrégation de l'économie audiovisuelle entraîne ça et là un vent de répression contre les pirates mais le combat contre ces nouvelles libertés est loin d'être gagné parce que les instances de régulation semblent désarmées devant le phénomène. En matière de contenu, en effet, il devient difficile de faire entendre la voix du CSC dans le vacarme des programmes diffusés par le satellite et Internet.

### *En guise de conclusion*

La régulation doit tenir compte de la situation particulière des Etats et du contexte socioéducatif dans lequel évoluent les médias. Elle doit aussi respecter les valeurs en jeu, mesurer les conséquences, soupeser les règles que les médias ne doivent pas transgresser, analyser les arguments et les critères à retenir ou à rejeter. A ce propos, MERRILL a proposé une règle " Ayez quelques principes universels et fondamentaux qui dictent votre conduite, mais soyez capables de les dévier si vous croyez pouvoir atteindre de meilleurs résultats en ce faisant ". En d'autres termes, les instances de régulation sont loin d'être homogènes en Afrique. Elles dépendent des composantes éthiques que les professionnels et les gouvernants privilégient à l'intérieur des Etats et au sein des sociétés.

*Pr Serge Théophile BALIMA*

*Directeur du Centre d'Expertise et de  
Recherche Africain  
sur les Médias et la Communication  
(CERAM)  
Université de Ouagadougou*

**BURKINA FASO**

**Tél. (226) 50 30 42 33  
ceram@univ-ouaga.bf**

## Des missions fructueuses en Afrique et en Europe

Le président du Conseil supérieur de la Communication, Luc Adolphe TIAO accompagné du chef du Département Etude et Programme (DEP), Bassirou Kagoné ont effectué du 21 janvier au 03 février 2007 une mission de travail à Paris et à Bruxelles. Ce voyage avait pour objectif de s'enquérir de l'expérience de ces pays en matière de régulation et d'échanger autour de plusieurs dossiers d'importance capitale pour le CSC. Il s'agissait entre autres de rencontrer les partenaires de l'Institution pour un plaidoyer dans le cadre des préparatifs de l'organisation de la quatrième Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), de la gestion de la couverture médiatique des élections législatives du 6 mai 2007 et bien d'autres activités

**A**u cours de son séjour parisien, le président du CSC a rencontré des personnalités du paysage institutionnel français. Au nombre de ces personnalités, le sous directeur des Affaires africaines du ministère français des Affaires étrangères, Francis Blondet et le chef du bureau de la Coopération radiophonique du ministère des Affaires étrangères, Olivier Lechien. Le délégué aux Droits de l'homme, à la Paix et la Démocratie de l'OIF, Hugo Sada, le Secrétaire général de l'OIF Abdou Diouf, et le Président du CSA français, Michel Boyon étaient également de la partie. D'autres noms non moins importants comme celui du Sous-directeur général adjoint, division de la liberté d'expression, de la Démocratie et de la Paix à l'UNESCO, Mogens Schmit ont également eu des échanges avec la délégation.

La mission du Conseil a par ailleurs rencontré le directeur de Canal Horizon Jean Christophe Ramos, les PDG de TV5 monde et de RFI.

La délégation a aussi échangé avec les ambassadeurs du Burkina à Paris et à

Bruxelles. A Bruxelles, le Président TIAO a rencontré la Présidente du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel belge, Evelyne Lentzen. Au cours de son séjour parisien, le président du CSC a également pris part à la cérémonie des prix médias de la diversité organisé par l'Institut Panos. Ce prix récompense le meilleur sujet sur la diversité culturelle en presse écrite, en radio et en télévision.

La délégation a, en outre, été associée à des actions de plaidoyers pour le rayonnement du Burkina Faso. Dans ce sens, on peut retenir une rencontre des amis du Burkina en France pour le FESPACO et un dîner en l'honneur du Président d'honneur du FESPACO, le musicien Manu Dibango.

Du 29 au 31 janvier 2007, une délégation du CSC conduite par le Conseiller Césaire DA, accompagnée du chef du département Technique du Conseil, Souleymane Tapsoba, a effectué une mission à Yaoundé au Cameroun en vue de prendre part à une rencontre d'information sur la Conférence mondiale des

radiocommunications.

Organisée par l'Union africaine des Télécommunications (UAT), l'objet de la rencontre était de sensibiliser les délégués des pays africains membres de l'Union internationale des Télécommunications (IUT) sur les enjeux que représente le partage des fréquences radioélectriques sur toutes les bandes exploitables dans les services auxquels elles sont allouées. Parmi ces services, on peut, entre autres, retenir la radiodiffusion de terre, par satellite, le service d'exploitation de la terre par satellite, le service mobile de terre.

La Conférence mondiale des radiocommunications 2007 se tiendra à Genève en Suisse. Elle représente un forum majeur où chaque pays peut faire entendre sa voix. Le Bureau de la réunion de Yaoundé a recommandé une participation massive de l'Afrique à la conférence de Genève en vue de permettre au continent de se faire entendre.

*Abdoulaye DAO*

## Gestion de l'information électorale

### La Centrafrique et le Cameroun s'imprègnent de l'expérience du CSC

**A** la faveur des élections municipales du 23 avril 2006, de nombreuses personnalités ont séjourné dans notre pays, qui pour observer la régularité du scrutin, qui pour s'inspirer de l'expérience du Burkina Faso. La régulation de la communication et la gestion de l'information électorale ont intéressé plus d'un qui ont eu des séances de travail avec le président du Conseil supérieur de la communication le collège des conseillers et les chefs de département.

Ainsi, Monsieur Luc Adolphe TIAO et les siens ont reçu, le jeudi 27 avril 2006, le président de la Cour constitutionnelle

de la République centrafricaine. Marcel MALONGA accompagné par son homologue burkinabé, Idrissa TRAORE.

L'hôte d'une matinée du CSC a salué la culture de patriotisme des Burkinabé et leur abnégation au travail face à une nature austère et ingrate. Il s'est réjoui du modèle démocratique burkinabé qui s'impose de plus en plus sur l'échiquier africain. La séance de travail avec le collège des conseillers et les chefs de département lui a permis de s'imprégner des missions du Conseil supérieur de la communication. Avant de prendre congé de ses hôtes, Monsieur

MALONGA a gravé ces mots dans le livre d'or de l'institution : " C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être reçu par le CSC. Je souhaite à cette illustre équipe plein succès pour le développement harmonieux de ce beau pays qu'est le Burkina ".

Après le président de la Cour constitutionnelle de Centrafrique, ce fut le tour d'une délégation camerounaise conduite par le ministre de la Communication le Professeur Pierre MOUKOKO MBONJO. Celui-ci était accompagné de Monsieur Henri EYEBE AYISSI, inspecteur général, chargé des élections au ministère

camerounais de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et de Atangana Anicet ABANDA, chargé de mission à la Présidence de la République.

La mission s'est beaucoup intéressée au fonctionnement du CSC et particulièrement à sa gestion de l'information électorale. Il faut indiquer que le Cameroun est en train de prendre

des dispositions afin de renforcer l'indépendance et de donner une envergure plus grande à son institution de régulation. A l'issue de la visite des installations techniques du CSC, le ministre a inscrit ces mots dans le livre d'or : " Je voudrais ici, au nom de la délégation camerounaise, remercier très sincèrement Monsieur le Président du Conseil supérieur de la communication et tous les conseillers pour l'échange

riche et fructueux qu'ils ont bien voulu avoir avec nous. Je puis affirmer que nous avons beaucoup appris. C'est réconfortant dans la mesure où il s'agit d'une manifestation claire et concrète de ce que la coopération interafricaine est une voie salutaire pour le rapprochement de nos peuples, la consolidation de la démocratie et le développement de l'Afrique. Un grand merci ".

L.K.

### La HAAC du Bénin dans les murs du CSC

Une mission de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de la République sœur du Bénin a séjourné le 20 avril 2006, dans la capitale burkinabè. Cette délégation était composée de trois personnalités, Jean N'TCHA, Secrétaire général adjoint, Gédéon DASSOUNDO, conseiller et Agapit Napoléon MAFORIKAN, rapporteur. En prenant la parole, le rapporteur béninois a d'abord expliqué qu'ils sont venus auprès de leurs homologues du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina pour s'inspirer de l'expérience burkinabè en matière de gestion de la couverture médiatique des élections. Il a ensuite souligné que leur mission était de voir la gestion de la campagne par les médias et enfin de visiter quelques bureaux de vote, le jour des élections. Une synthèse devait

se faire à l'issue de ses observations. Poursuivant son analyse, il a relevé que durant leur séjour, ils ont constaté que les organes de presse sont bien organisés et assurent bien leur travail. "La HAAC du Bénin a le même environnement que le CSC, ainsi que les mêmes réalités et presque les mêmes problèmes car, nous gérons les mêmes situations" a-t-il indiqué.

M. Agapit Napoléon Maforikan a dit que la liberté de la presse est délicate à gérer et que des précautions devraient être prises pour ne pas entraver la liberté des autres. Selon lui, un juste milieu devrait être trouvé afin de préserver la liberté et le droit des citoyens à avoir une information saine et crédible. Il faut rappeler que l'actuel collège des conseillers de la HAAC a été installé en 2004 pour un

mandat de cinq ans non renouvelable. Tous nouveaux, les conseillers ont souhaité s'inspirer des expériences des pays de la sous-région particulièrement du Burkina Faso. La délégation béninoise a tenu à féliciter Luc Adolphe TIAO pour sa reconduction à la tête de l'institution et a formulé ses vœux de succès aux nouveaux membres du collège. Elle a enfin présenté de vive voix, ses condoléances au président TIAO qui a perdu sa mère le 23 mars 2006. Les hôtes ont eu une séance de travail avec les conseillers et l'administration de l'institution. Ils ont visité plusieurs médias privés et de service public, assisté à l'émission " Parole de maire ", organisée dans le cadre des élections municipales et visité plusieurs bureaux de vote à Ouagadougou et à Saponé.

Céline SOMDA

### Visite d'amitié et de travail de la HAAC du Togo

Le lundi 13 novembre 2006, une délégation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo conduite par son président, Monsieur Philippe EVEGNO, est venue s'inspirer de l'expérience de l'instance de régulation du Burkina Faso. Durant les trois jours, la délégation a eu des séances de travail avec les conseillers et l'administration du CSC. Ses membres ont également effectué des visites de terrain et ont été reçus par des autorités du pays.

Le président Luc Adolphe TIAO en accueillant ses hôtes, a rappelé que la régulation est un domaine par excellence où la collaboration et l'expérience de l'autre revêtent tout leur sens. En effet, la régulation de l'information et de la communication ne peut se réaliser pleinement qu'en s'inspirant des bonnes

pratiques et des expériences salutaires des autres.

C'est pourquoi, il a salué cette action de l'institution sœur du Togo qui a connu des réformes profondes depuis le 22 septembre 2005. Le président du CSC a assuré que : " Les portes du Conseil supérieur de la communication vous sont totalement ouvertes et je souhaite que cette visite d'amitié et de travail soit le départ d'une collaboration fructueuse".

Le président Philippe EVEGNO, a pour sa part, tenu à remercier son homologue, et l'ensemble du conseil et l'administration pour la chaleur de l'accueil. Il a ensuite souligné qu'en faisant le déplacement de Ouagadougou, il ne s'est pas trompé de porte. Le président togolais avec sa délégation, a visité les installations techniques avant d'entamer une première

séance de travail avec les conseillers et l'administration. Il s'est surtout agité de mieux connaître la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil supérieur de la communication. Les débats ont également porté sur la gestion de la couverture médiatique des élections, les dispositions réglementaires et juridiques pour gérer la presse écrite, les fréquences, assurer la gestion quotidienne des médias audiovisuels, celle des émissions d'expression directe, et de la publicité.

Le séjour des amis togolais s'est poursuivi par des visites d'organes de presse écrite et audiovisuelle du Burkina ainsi que du centre de presse Norbert ZONGO. Ils ont également été reçus par des responsables d'autres institutions.

Il faut indiquer que la HAAC comprend neuf membres, tous sont journalistes ou

techniciens de l'information et de la communication qui travaillent à plein temps dans l'institution. Quatre sont nommés par le chef de l'Etat et cinq sont désignés par l'Assemblée nationale après un dépôt de candidature. Ils ont un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Il faut enfin signaler que monsieur Philippe Evegno était accompagné de madame Awussaba Adjowa Mogbédé, Présidente du Comité des Affaires juridiques, de monsieur Sallah Sodja Kangni, Président du Comité technique des Autorisations et de l'Evolution technologique, de monsieur Moussa

Senghor, Rapporteur du Comité technique de délivrance de la carte de presse et monsieur Kanake Lalle, Président du Comité technique des opérations de contrôle.

C.S.

## **SENEGAL : Le CNRA remplace le HCA**

**L**e 21 décembre 2005, l'Assemblée nationale du Sénégal a adopté un projet de loi créant le CNRA (Conseil national de la régulation de l'audiovisuel). Cette instance nouvelle de régulation vient officiellement en remplacement de l'ancienne, le HCA (Haut conseil de l'audiovisuel), et ce depuis le 22 novembre 2006. Sa présidente, madame Nancy Ngom NDIAYE, magistrat de profession, a longtemps servi au parquet et à la direction de l'éducation surveillée. Elle succède à Aminata Cissé NIANG, présidente du HCA.

Le CNRA compte neuf membres, et ses missions sont consacrées par la loi du 4 janvier 2006 qui lui donne également un pouvoir de sanction. Ces missions sont, entre autres, de faire respecter les lois et les règlements en vigueur, les

règles de pluralisme, d'éthique, de déontologie, les cahiers de charges ainsi que les conventions régissant l'audiovisuel au Sénégal. Outre ces missions, le CNRA devra se battre sur un autre front, non moins important, qu'est la protection de l'enfance.

Cette nouvelle configuration trouve sa justification en la nécessité pour l'instance de régulation sénégalaise de se mettre au diapason de ce boom médiatique que connaît le secteur de l'audiovisuel à travers la création de nombre de radios commerciales et communautaires. Elle devra pour cela s'attacher les services de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) qui gère les fréquences.

S.T



*La Présidente de l'ex HCA,  
Aminata Sissé NIANG*

## **Fin de séjour du CNEAME au CSC**

**L**e Comité national de l'égal accès aux médias d'Etat (CNEAME) du Mali, en fin de séjour au Burkina a eu une séance de travail le 20 février 2007 avec le Président du CSC monsieur Luc Adolphe TIAO, et les membres du conseil.

Au cours des échanges, le président du

CSC a perçu la visite de son homologue malien au Burkina comme une nouvelle étape dans les relations entre les deux institutions. Dans ce sens, il a émis l'idée d'associer le CNEAM aux activités du CSC telles que la CIRCAF.

Le Président TIAO a souhaité beaucoup de succès au CNEAME dans la gestion du discours politique à travers les médias publics au Mali. Il a souligné que de la bonne gestion des scrutins électoraux, dépend en grande partie de la crédibilité des instances de régulation de la communication. Luc Adolphe TIAO a exprimé à son hôte toute la disponibilité du Conseil à apporter son appui au CNEAME pour renforcer la démocratie dans les deux pays et sur le continent africain.

Le Président du CNEAME, a pour sa part affirmé avoir constaté des médias burkinabé un fort engouement dans leur fonctionnement quotidien et a en outre relevé avoir tiré de nombreux enseignements professionnels à travers les visites des organes de presse publiques et privés nationales. Dans le cadre des rapports entre le CSC burkinabé et son institution, le président du CNEAME a apprécié positivement la présente mission. L'entretien des deux personnalités a porté sur le principe de pluralisme et d'équilibre de l'information dans les médias publics et sur les dispositifs de gestion en périodes de pré-campagne des deux pays.

C.S



*Photo de famille de la délégation malienne  
et quelques membres du staff du CSC*

# La régulation courante de l'Information dans un contexte de multipartisme intégral

## Vers la nécessité de nouvelles approches

L'action des Instances de régulation de l'information et de la communication dans la consolidation des processus démocratiques en Afrique a fini par convaincre de nos jours même les plus sceptiques. En effet, là où les pouvoirs politiques ne les ont pas assujettis, les instances de régulation ont contribué à la libre expression des idées sans laquelle la démocratie ne tiendrait qu'en ses oripeaux. Il y a certes encore de nombreux mauvais exemples en la matière, souvent dans des pays qui semblaient incarner les meilleures références de démocratie sur le continent, mais globalement, les instances africaines de régulation de l'information s'acquittent du mieux qu'elles le peuvent de leurs missions premières : être des structures garantes de la liberté de la presse dans le respect de la loi, de l'éthique et de la déontologie tout en veillant au pluralisme et à l'équilibre de l'information dans les organes de presse publics et privés.

Il subsiste cependant des pesanteurs à la régulation efficiente de l'information en Afrique, en dehors de toute velléité de contingentement de leur action par leurs pouvoirs publics, notamment au plan politique. Au nombre de ces pesanteurs, figure en bonne place le système des partis politiques.

Les circonstances historiques qui ont marqué le retour massif des pays africains à des processus démocratiques dans les années 1990, ont contraint les constituants à opter pour un multipartisme intégral, en particulier dans les pays où se sont tenues des conférences nationales souveraines ou structures assimilées. Celles-ci ont permis, certes, de retirer momentanément le pouvoir politique aux gouvernants, pour élaborer de nouvelles règles qui définissaient les conditions d'acquisition, d'exercice et de déchéance du pouvoir politique.

Par ailleurs, la méfiance des populations à l'égard des gouvernants qui ont dû, par

la force des choses, engager les Etats vers des régimes de droit a incliné le constituant - délégué ou imposé - à faire l'option du multipartisme intégral.

Incontestablement et à l'observation, le multipartisme intégral est devenu le premier mal de la démocratie en Afrique. Le Bénin et le Burkina Faso comptent parmi les pays connus, où le système partisan a favorisé la floraison de partis politiques, tant et si bien que les populations africaines manifestent de plus en plus une certaine désaffection à l'égard du jeu politique. Celui-ci leur apparaît comme une sorte de comédie, certains hommes ou formations politiques ne se rendant généralement visibles qu'à l'occasion des élections. Il est vrai que le constituant a, çà et là, pris quelques précautions pour enrayer cette propension à la création désordonnée de partis politiques. L'exemple est encore à prendre sur le Bénin où des critères de représentativité nationale sont requis pour créer un parti politique.

Malheureusement, au Burkina Faso, la Constitution de juin 1991 a instauré un multipartisme intégral sans l'assortir de conditions de représentativité. Ceci a engendré la création d'une centaine de formations politiques à la dimension très contrastée qui rend délicate la régulation de l'information politique en période ordinaire.

Dans un tel contexte, comment réguler l'information lorsque l'on a autant d'acteurs politiques, tous désireux de s'affirmer dans l'espace médiatique public ?

Le monitoring effectué par les instances de régulation conduit généralement au constat d'un déséquilibre de l'information en faveur du gouvernement. L'abandon progressif de la règle des 3/3 vers celle dite des 4/4 ne résout nullement le problème. D'où la nécessité de la recherche de nouvelles approches à la régulation de l'information politique en période ordinaire. Mais quelles peuvent être ces nouvelles approches ?

Il convient d'abord de relever la fausse critique que l'on fait souvent aux médias lorsque les acteurs socio-politiques notamment de l'opposition - leur fait le reproche de ne pas faire l'effort d'assurer l'équilibre et le pluralisme de l'information. L'on oublie généralement que la matière première du journaliste, c'est l'actualité. Seuls intéressent le journaliste ceux qui font l'actualité. En Afrique, ce n'est malheureusement qu'en période électorale que le débat politique s'anime véritablement. Les périodes ordinaires sont des moments d'hibernation démocratique. Or, sans débats politiques, il n'y a pas de démocratie.

Car la démocratie se nourrit de l'effervescence du débat politique contradictoire. Face à la démission de bon nombre d'acteurs politiques du débat en période ordinaire, une part belle est faite au gouvernement et à l'Assemblée nationale. Chargés de la conduite des affaires publiques, les gouvernements interviennent dans l'espace public sur plusieurs sujets portant sur des questions politiques, économiques etc. Mais, ce sont autant d'opportunités pour les hommes politiques, de l'opposition en particulier, d'apporter leur contribution par la critique, de telle sorte à éclairer l'opinion publique. C'est par là que l'on prend place dans le cœur des électeurs pour espérer obtenir leur voix au moment des scrutins. En somme, le débat politique est à l'heure actuelle d'un grand niveau de médiocrité en Afrique.

Dans cet univers d'absence de débats de haut niveau, ce sont les médias qui jouent véritablement le rôle des oppositions en Afrique. De ce constat découle certains avis - un peu exagérés il faut le reconnaître - qui soutiennent que les médias incarnent plutôt le deuxième pouvoir en Afrique.

Ces données de la vie politique africaine interpellent incontestablement les instances de régulation de l'information et de la communication sur la nécessité de nouvelles approches. La démarche empruntée par le Conseil supérieur de la

communication du Burkina semble présenter à notre avis quelques originalités.

En effet, l'appréciation des critères de pluralisme et d'équilibre de l'information au Burkina Faso prend en compte tous les acteurs de la vie socio-politique : le gouvernement, le chef de l'Etat, l'Assemblée Nationale dans ses deux composantes (majorité - opposition), les partis extra-parlementaires, les institutions républicaines et la société civile.

Il s'agit donc d'une démarche globale qui permet de mettre en évidence le niveau auquel les différents acteurs animent la vie nationale. Les critères retenus vont donc au-delà des règles dites des 3/3 ou des 4/4.

Mais les agrégats de temps d'antenne ou de paroles qui permettant de situer l'occupation de l'espace médiatique par chacun des acteurs ne portent pas exclusivement sur les informations politiques. La frontière du politique et du non politique se révèle, à la pratique d'appréciation malaisée. Lorsqu'un ministre fait le compte rendu du Conseil des ministres, ce fait constitue-t-il un acte politique ? Ne s'insère-t-il pas dans la conduite régulière des affaires publiques et de l'obligation de rendre compte ?

L'on peut donc, à profusion, donner des illustrations de la difficulté à définir le champ du politique et du non politique. Il en résulte que les instances africaines de régulation devraient avoir une approche dynamique des paramètres d'analyse, en particulier par l'organisation de débats qui prendraient en compte toutes les composantes socio-politiques dans leurs quêtes particulières. Comme on le sait, l'objectif majeur de la régulation de l'information au quotidien, au delà de tout artifice méthodologique, devrait être de garantir des entraves à l'accès de certains acteurs dans les médias publics et que surtout le choix des éléments à diffuser n'est pas tributaire de son contenu, selon que celui-ci serait favorable ou défavorable au pouvoir en place. A défaut, il faut susciter le débat politique.

Il s'impose dès lors de nouvelles approches, la recherche d'autres

paramètres consensuels à la régulation de l'information. Du reste, les acteurs traditionnels pris en compte dans l'appréciation du pluralisme de l'information constituent-ils les seules composantes sociales d'un pays ? Il y a par exemple les femmes, les enfants, les agriculteurs/éleveurs, les minorités, qui, chacun en ce qui le concerne, ont des attentes ou des exigences spécifiques. Sont-elles prises en compte dans le cadre de la traduction du droit du citoyen à l'information ?

L'une des approches pourrait consister, à notre avis, à l'instauration d'une étroite collaboration entre les instances de régulation et les médias de service public pour organiser, selon une certaine périodicité, des débats sur des sujets intéressaient la vie nationale (politique, économie, société, relations internationales, culture).

Mais les médias de service public sont encore habillés en Afrique par des statuts juridiques inadaptés, d'où la frilosité de bon nombre de journalistes africains qui, soumis au pouvoir hiérarchique d'un ministre, réfléchissent par plusieurs fois avant d'aborder en profondeur les questions politiques.

A cet égard, des évolutions majeures se sont manifestées au Burkina Faso lors de la présidentielle de 2005. Rarement en Afrique, un chef d'Etat en fonction, candidat à sa propre succession, n'aura fait l'objet de tant de critiques directes et d'invectives sans que les médias qui les ont relayées n'en répondent d'une certaine façon.

La démocratie est donc de plus en plus ancrée en Afrique.

Il convient de la consolider, et c'est l'une des missions fondamentales des instances de régulation.

Une émission de grande audience -Actu Hebdo - animée par un journaliste de talent, Pascal Thiombiano, semble incarner partiellement le prolongement de l'appétit au débat politique suscité par les joutes oratoires de la présidentielle de 2005. Mais se limitant à un échange entre le journaliste et un invité, le niveau du débat s'en trouve contrarié. En revanche, un débat qui réunirait des acteurs politiques, toutes tendances confondues - viendrait étancher notre soif du commerce des idées. Les Africains sont, au demeurant, obligés de se fidéliser à des chaînes

étrangères comme RFI, TV5 etc... pour suivre les débats sur les vrais problèmes du continent. A l'heure de la mondialisation de l'information, une telle léthargie des médias de service public risque de leur être fatale.

A défaut pour les responsables des médias de service public d'en prendre l'initiative, les instances de régulation pourraient organiser ce genre de débats pour maintenir en permanence l'effervescence du débat politique. Ceci corrigerait le dysfonctionnement des systèmes partisans qui favorisent la floraison de formations politiques dont la lisibilité ne se perçoit qu'en période électorale, pour redonner le goût du jeu politique aux populations africaines.

A côté de la complexité de la régulation de l'information politique dans les nouveaux contextes africains il apparaît que l'enracinement du jeu démocratique reste pour une bonne part, tributaire du système des partis politiques en vigueur. Plus il y a de formations politiques, plus difficile est la régulation de l'information politique. Moins elles sont nombreuses, plus la régulation est aisée. La régulation de l'information est donc à l'image du jeu démocratique, c'est-à-dire, un processus dynamique. L'idéal n'existe donc nulle part. Il s'agit d'une quête permanente pour l'émergence d'une communication sociale qui favorise la prise en compte de chaque acteur socio-politique.

Le rôle des instances de régulation de l'information et de la communication, à cette étape des processus démocratiques en Afrique, est donc de premier ordre, singulièrement dans un contexte où la convergence numérique, tout en ouvrant de nouvelles perspectives, suscite autant d'appréhensions sur d'autres sujets comme la protection des diversités culturelles.

La 4<sup>ème</sup> CIRCAF qui se tient actuellement au Burkina Faso pourrait, incidemment, aborder toutes ces problématiques qui conditionnent l'enracinement de la démocratie et une insertion harmonieuse de l'Afrique dans la société de l'information.

*K. Justin TIONON*

## Renouvellement du collège des conseillers

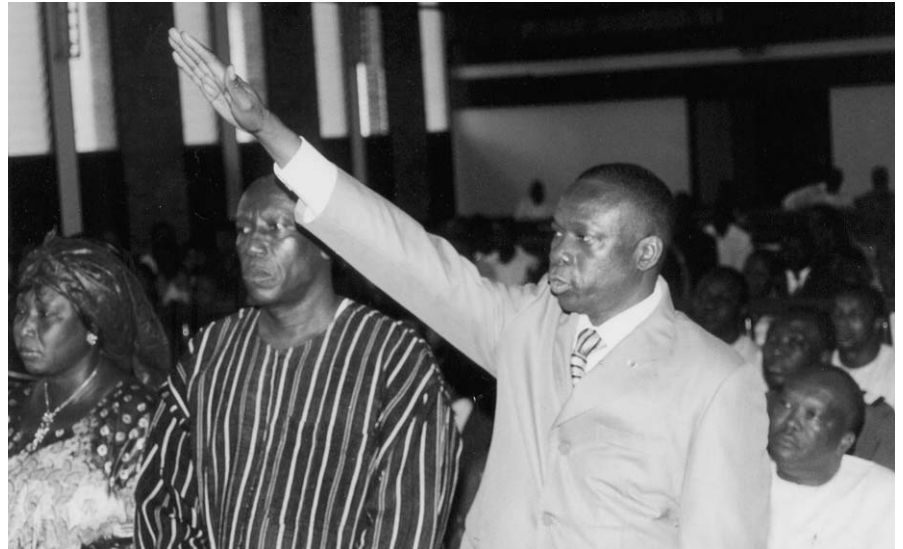
### Prestation de serment du nouveau staff

" Je jure solennellement de bien et fidèlement remplir ma fonction de membre du Conseil supérieur de la communication en toute indépendance et impartialité, de façon digne et loyale et de garder le secret des délibérations ". Il y a plus d'un an, qu'en ces termes, les membres du nouveau staff du CSC prêtaient serment. C'était au cours d'une cérémonie tenue le 31 mars 2006 au Palais de justice de Ouagadougou. Conformément à l'article 12 de la loi du 14 juin 2005 portant création, composition et fonctionnement du CSC, tout membre du collège, avant d'entrer en fonction, doit prêter serment, au cours d'une cérémonie solennelle, devant la Cour d'appel de Ouagadougou. Retour sur cet événement important

**L**a cérémonie de prestation de serment du nouveau Conseil a été officinée par le président de la Cour d'Appel de Ouagadougou, Franck Compaoré, en présence du Premier ministre Ernest Paramanga Yonli, du Président de l'Assemblée nationale, M. Roch Marc Christian Kaboré et des membres du gouvernement. De nombreuses personnalités, des patrons de presse, des journalistes, amis et proches des conseillers ont également pris part à la cérémonie.

Cette prestation de serment des douze membres que compte le CSC fait suite à la signature, le 20 mars 2006 par le Président du Faso, d'un décret portant nomination des membres du CSC. Conformément à la loi, ces conseillers ont été désignés par plusieurs structures. Le Président du Faso en a choisi quatre (4), l'Assemblée nationale trois (3), le Conseil constitutionnel un (1) et les associations professionnelles de la communication quatre (4). Six (6) d'entre eux sont nouveaux. Les six (6) autres ont vu leur mandat renouvelé. On note aussi la reconduction de M. Luc Adolphe Tiao à la présidence du collège.

Après leur prestation de serment, les conseillers ont été installés dans leurs fonctions dans l'après-midi du vendredi 31 mars, au siège de l'instance de régulation. C'était en présence du personnel de l'administration et de nombreux acteurs du monde des médias. Prenant la parole au nom des conseillers sortants, le doyen Salikou Coulibaly a témoigné sa reconnaissance au personnel de l'institution pour sa contribution à la bonne exécution de la tâche du Conseil sortant, avant de l'encourager à poursuivre sur la même lancée. Il a en outre salué la franche et loyale collaboration avec la presse tout au long du mandat écoulé. A l'endroit du



*Prestation de serment du président du Conseil Luc Adolphe Tiao*

président Tiao, le doyen Salikou s'est réjoui de sa reconduction qui, à son humble avis, est " la reconnaissance de ses qualités managériales et de son habileté dans la difficile conduite des hommes ". Je souhaite, a-t-il conclu, que les membres du nouveau conseil puissent tirer bénéfice de leur passage au CSC.

Le représentant du personnel, M. K. Justin Tionon, chef du département des études et programmes, Secrétaire général par intérim du CSC, a également félicité M. Luc Adolphe Tiao pour la confiance en lui renouvelée par le chef de l'Etat. Aux conseillers entrants, il a souhaité la bienvenue et indiqué que le personnel leur donne " l'assurance de son engagement résolu à leurs cotés pour poursuivre et consolider l'œuvre entreprise ". M. Tionon a en outre saisi l'occasion pour exprimer certaines attentes de l'administration. Elles sont relatives au statut du personnel, à la formation et au cadre de travail.

Le président Tiao, pour sa part, a

exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence Blaise Compaoré pour la confiance placée en lui. Il a également adressé sa reconnaissance appuyée au premier collègue des conseillers pour avoir su amorcer l'ancrage institutionnel de l'instance de régulation. En effet, le Conseil s'est investi dans le renforcement des capacités de l'institution à travers une approche pédagogique.

M. Luc Adolphe TIAO a dit nourrir beaucoup d'ambitions pour les trois ans à venir. Il s'agit, entre autres, de contribuer concrètement à l'adoption de la convention collective et la délivrance de la carte de presse. " Le Conseil ne cesse de plaider pour l'adoption d'une convention collective et d'une carte de presse pour sécuriser les employeurs et les employés et mettre de l'ordre dans une profession investie par des amateurs souvent guidés par l'appât du gain facile ", a-t-il affirmé.

Au chapitre des défis immédiats à relever, le Président TIAO a insisté sur la bonne gestion des élections

municipales du 23 avril 2006 et l'organisation de la Conférence du Réseau africain des instances de régulation de la communication que le Burkina devait abriter en 2007. S'adressant au personnel, le Président Tiao s'est dit sensible aux propos bienveillants formulés à son endroit.

Des réponses appropriées seront trouvées aux problèmes soulevés, a-t-il ajouté avant de féliciter le Conseil pour sa contribution décisive aux résultats probants obtenus au cours de son mandat. Accueillant avec enthousiasme les nouveaux conseillers, le Président du CSC s'est dit convaincu de leurs

expériences et compétences éprouvées. Ce qui leur permettra d'apporter une contribution significative à l'impulsion de l'action du conseil. L'objectif final étant d'assurer avec beaucoup de réussite ce second mandat.

*Abdoulaye DAO*

## **Secrétariat général du CSC**

**Etienne S. SAWADOGO installé**

**Voilà plus d'une année déjà que le Secrétariat général du Conseil supérieur de la communication est dirigé par M. Etienne SAWADOGO. En rappel, M. SAWADOGO succédait à Mme Aline KOALA, nommée Ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme. Revenons un peu sur la cérémonie de passation de charge au nouveau Secrétaire Général, tenue le 28 avril 2006, au CSC, sous la présidence de M. Luc Adolphe TIAO**

**D**ans son allocution, au cours de ladite cérémonie, Justin Tionon qui assurait l'intérim du Secrétaire Général sortant, a tout d'abord félicité son collègue entrant pour la confiance en lui placée par le Président du Faso. Il a ensuite remercié le président du Conseil pour lui avoir permis d'assurer la période transitoire écoulée entre la nomination d'Aline Koala comme ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme et celle de Songré Etienne Sawadogo comme Secrétaire général.

Au chapitre des dossiers en instance à traiter en urgence, il a cité la finition de la rédaction du Rapport public 2005 du CSC et de celui sur la couverture médiatique des élections municipales du 23 avril 2006. Le projet de convention entre l'université de Ouagadougou et le Conseil supérieur de la Communication pour la création d'une radio à vocation didactique au sein du département Communication et Journalisme et une demande d'augmentation de puissance de l'émetteur de Radio France International au Burkina Faso figuraient également en bonne place parmi les dossiers urgents en instance. Tout en souhaitant bon vent à Etienne Songré Sawadogo dans ses nouvelles fonctions, il lui a demandé de compter sur l'ensemble du personnel et sur sa modeste contribution " pour appuyer le collègue des Conseillers dans ses efforts inlassables pour promouvoir une communication sociale qui soit au service de la consolidation de la démocratie et de notre idéal commun de

développement national ".

Le Président du CSC a exprimé sa satisfaction quant à l'acceptation de sa proposition de nomination d'Etienne Songré Sawadogo au poste de Secrétaire général par le Président du Faso. Il a adressé à l'intéressé ses félicitations avant de s'apesantir sur l'importance du Secrétariat général pour une institution comme le CSC et sur ses attentes.

Le Président du CSC a également émis le voeu de voir, d'une part, l'ensemble du personnel faire corps avec le nouveau Secrétaire général et d'autre part de voir consolider l'esprit de labeur qui caractérise les agents du CSC. Après un rappel du cursus professionnel d'Etienne Songré Sawadogo, le Président du CSC a tenu à saluer l'œuvre d'Aline Koala qui pendant cinq ans a su donner le meilleur d'elle-même afin que le Conseil Supérieur de la Communication puisse engranger des résultats satisfaisants. Il n'a pas non plus manqué de saluer le travail abattu par Justin Tionon au cours de ces trois mois d'intérim. Un travail sans calcul, empreint d'un sens élevé de responsabilité.

Pour sa part, Songré Etienne Sawadogo a exprimé sa profonde gratitude à Luc



**Chaque poignée de mains entre le SG entrant (veste noire) et l'intérimaire (veste grise)**

Adolphe Tiao pour avoir porté son choix sur sa modeste personne en vue de l'épauler dans la noble tâche de régulation de la communication au Burkina Faso. " Je m'attacherai à mériter cette confiance que vous avez bien voulu placer en moi ", a affirmé M. Sawadogo. Il a également adressé ses félicitations à Justin Tionon qui a su assurer avec brio l'intérim du service.

A l'endroit du collège des conseillers, le nouveau Secrétaire Général a exprimé ses remerciements pour son professionnalisme qui assure au CSC une crédibilité incontestable. Il n'a pas manqué de souligner que la crainte qui l'animait, au regard de l'honneur qui lui est fait et de la lourdeur de la mission qui lui est confiée, s'est vite dissipée. Cela pour plusieurs raisons. D'abord à la lumière de la grande qualité intellectuelle, du goût de l'excellence du président du CSC avec qui il est amené à travailler et dont les qualités humaines

sont connues et reconnues. Ensuite au regard de la grande compétence, du sens des relations humaines et du souci du travail bien fait qui animent les chefs de départements. " Je ne doute pas que vous allez me faire de la place dans la famille et m'apporter tout l'appui nécessaire afin que nous puissions, sous

la conduite avisée et éclairée du président et du Conseil, consolider les acquis et mener à bien les nouveaux chantiers qui seront ouverts ", a déclaré Etienne Songré Sawadogo.

Terminant sur une note d'espoir, il a émis le vœux de voir l'ensemble de

l'administration se mettre, avec l'appui du Conseil, dans une dynamique nouvelle d'abnégation et que chacun sache qu'il est attendu de lui une pleine implication.

*Abdoulaye DAO*

## **Commémoration du 8 mars par les femmes de la mutuelle du CSC**

**L**a commémoration de la journée internationale de la femme a été célébrée le mardi 20 mars 2007 au CSC par les femmes de l'institution.

La cérémonie qui était parrainée par Mme le Conseiller Béatrice

TIENDREBEOGO, a connu la présence du Président du CSC, M. Luc Adolphe TIAO ainsi que celle des collaboratrices et collaborateurs de l'institution.

Pour la circonstance, les femmes du CSC ont magnifié la culture burkinabé à travers la valorisation de mets locaux qu'elles ont fait découvrir ou redécouvrir à leurs collègues masculins.

L'objectif de la manifestation était surtout d'oeuvrer au renforcement de la solidarité et de la concorde entre

les femmes et les hommes du Conseil supérieur de la communication.

Madame le Conseiller Béatrice TIENDREBEOGO, marraine de la cérémonie, dans son adresse s'est apesantie sur les fondements de la journée du 08 mars. Une journée de réflexion sur la condition féminine au double plan mondial et national.

Elle a, par ailleurs, souhaité que les femmes du CSC puissent intégrer dans leur programme d'activités 2007, une journée de réflexion sur le thème national " Education et responsabilisation des femmes " afin de mieux percevoir le rôle que doit jouer la femme dans le développement de notre pays. Un djanjoba a mis fin à la cérémonie.

*C.S*



*Photo souvenir à l'occasion de la commémoration du 8 mars 2007*

## **Extension des locaux du CSC Offrir un meilleur cadre de travail au personnel**

**T**rès bientôt, votre Institution aura un nouveau siège. Une extension des locaux du siège initial est actuellement en cours, au grand bonheur du personnel et des usagers. Ces travaux, qui donneront certainement un nouveau look au Conseil, visent à renforcer ses capacités pour répondre aux besoins exprimés par le personnel.

Les travaux qui ont démarré en avril 2007 devraient s'achever en avril 2008, conformément au délai d'exécution de 12 mois arrêté à cet effet. Financée sur fonds propres de l'institution, cette nouvelle bâtisse en réalisation va donner

naissance à un immeuble de trois pavillons allant d'un R+1 à un R+3. L'édifice va comporter une trentaine de bureaux et des salles de réunion. Outre l'augmentation du nombre des bureaux qui prend désormais en compte les conseillers, la nouvelle nomenclature innove avec de nouveaux types de locaux. Ainsi il est prévu entre autres une salle d'audition, un local de chauffeurs et une grande salle de conférence d'environ 150 places.

Présentement, les travaux de démolition et de terrassement sont terminés. En attendant la fin de la réhabilitation

du siège situé à Koulouba au secteur 4, le Conseil occupe momentanément les locaux d'un immeuble sis à Bilbalogo au secteur 2 face au rond point de la bataille du rail. Le déménagement s'est effectué en mars sans perturbation du fonctionnement normal du service. C'est ainsi que le Conseil a pu assurer la régulation de la couverture médiatique de la campagne législative 2007 sans difficultés majeures.

*Abdoulaye DAO*

## Hommage à des pionniers

### Pierre Marie DONG du CNC (Gabon)

Le 11 décembre 2006 Pierre Marie DONG a été arraché à notre affection. La triste nouvelle annoncée à travers un communiqué du Chef u Gouvernement Jean Eyeghe NDONG est tombée comme un couperet dans la grande famille des instances de régulation. Pierre Marie DONG est décédé à l'hôpital d'instruction des armées à Libreville à 61 ans.



**Pierre Marie DONG**

Grand homme de culture, M. DONG est né le 12 mars 1945 à Libreville. Il a successivement été directeur de la télévision nationale, Conseiller adjoint du président de la République, Conseiller du président de la République aux affaires culturelles, Responsable de l'ANPAC (Agence nationale de la promotion artistique et Culturelle), membre de la CNC (Conseil national de la communication) avant d'en devenir le président. En sa qualité de Président en exercice du RIARC, il avait beaucoup œuvré dans le sens du règlement des litiges qui prévalaient dans le secteur des médias au Gabon. Le 20 janvier 2006, il fait son entrée dans l'équipe gouvernementale où il occupe le poste de Ministre d'Etat, Ministre de la culture des Arts et de l'éducation populaire. Il a été entre autres, Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Equatoriale et Grand officier de l'Ordre du Mérite.

### René MEGNIHO DOSSA du HAAC (Bénin)

Il était le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication de son pays, le Bénin, de 1994 à 1999. René M. Dossa n'est plus des nôtres depuis 2003. Il s'en est allé à jamais, non sans imprimer de manière indélébile sa marque dans le secteur contraignant de la régulation de la Communication en Afrique.

Né le 28 septembre 1934 à Grand- Popo au Bénin, cet éminent journaliste laisse derrière lui et 5 enfants.

Avant d'occuper le perchoir de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), René Dossa a exercé plusieurs fonctions d'envergure dans son pays.



**René MEGNIHO DOSSA**

Dans le domaine de l'information où il a longtemps exercé, René Dossa a d'abord commencé sa carrière en occupant les postes de rédacteur en chef du journal " l'Aube Nouvelle " et de Directeur adjoint de l'information dans son pays de 1961 à 1963.

Après ces responsabilités, il occupa entre autres fonctions, celle de Directeur Général de l'Information en 1965 et ministre de l'Information, de la Jeunesse et des Sports en 1967. Il quittera ce poste pour servir en qualité de Secrétaire Général du ministère de l'Information et du Tourisme entre 1968 et 1970.

Dans les autres domaines de l'Administration publique, il fut président du Conseil Général du Sud -Ouest en 1964 et membre du Haut Conseil de la République en tant que Questeur de 1990 à 1991. Ses études supérieures effectuées en France l'ont conduit à l'Université et au CIESJ de Strasbourg.

La mort nous a arraché ces pionniers mais la grandeur de leurs oeuvres les fera vivre dans nos mémoires. L'histoire les encensera et les portera au firmament car il n'y a que ceux qui n'ont rien fait qu'elle enterre dans l'oubli. Qu'ils reposent en paix!

*Serge H. TIAO*

## Instances francophones de régulation

### **Vers la création d'un réseau**

En marge de la 4ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), le président du Conseil supérieur de la communication du Burkina, Luc Adolphe Tiao, accueille, le dimanche 1er juillet 2007, dans la salle de conférences du ministère des Affaires étrangères, les représentants d'une trentaine d'instances de pays africains, asiatiques et européens de l'espace francophone qui vont examiner le projet de création du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAMED).

La cérémonie solennelle d'ouverture sera présidée par le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Philippe Sawadogo, et sera marquée par les interventions de Michel Boyon, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA - France) et de Hugo Sada, délégué général à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

L'idée du REFRAMED remonte à plusieurs années déjà. Elle est née de la nécessité pour les instances de régulation des médias de l'espace francophone de créer un cadre d'échange et de coopération. Il s'agit notamment de fédérer la synergie existante pour favoriser le dialogue entre les institutions des pays francophones et les autres réseaux régionaux et internationaux.

Pourquoi un réseau francophone de régulation de la communication ? C'est à cette question que les participants tenteront de répondre dès le début de leurs travaux. Les débats se prolongeront autour du projet de statuts. A l'issue d'un déjeuner champêtre au parc Bangr Weogo, différentes propositions seront examinées qui aboutiront à la mise en place de la coordination du REFRAMED, dont la naissance sera annoncée à la cérémonie de clôture.

Les objectifs prioritaires du réseau en gestation sont de promouvoir la coopération en matière de régulation de la communication entre les instances membres, de renforcer les capacités des institutions garantes de la démocratie et de soutenir la liberté d'expression et le pluralisme des médias.

Selon ses promoteurs, le REFRAMED devrait contribuer au développement d'une culture démocratique, consolider son autorité en vue de devenir une référence en matière de régulation de la communication et, enfin, élever la qualité de la formation des professionnels francophones de la communication en améliorant le contenu des médias.